



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS
LA HAYE**

CONVENTIONS CONCLUES À LA HAYE LE 18 OCTOBRE 1907
AU COURS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA PAIX DE 1907

Notification

Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux
(La Haye, le 18 octobre 1907)

Le Dépositaire, se référant à la notification dépositaire Conventions 1907 No. 02/2016 du 29 janvier 2016, transmet ci-joint la traduction française de l'objection fait par la Géorgie du 8 janvier 2016.

OBJECTION

Géorgie, 08-01-2016

(Traduction)

Dans sa notification du 18 novembre 2015, le ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas a informé les parties contractantes de l'adhésion du Kosovo à la Convention susmentionnée et de la date de son entrée en vigueur pour ladite entité.

À l'instar d'un grand nombre d'autres États, la Géorgie ne reconnaît pas le Kosovo comme un État indépendant. En outre, le Kosovo n'est pas membre des Nations unies. En conséquence, la Géorgie considère que l'adhésion du Kosovo à la convention de 1907 est dépourvue de validité juridique, et ne s'estime liée par aucune relation avec cette entité au titre de cette convention.

La Géorgie ne reconnaît pas au dépositaire la compétence d'entreprendre en vertu de la Convention de 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (article 92), de la pratique des traités ni du droit international public, des actions susceptibles d'être interprétées comme l'attribution directe ou implicite de la qualité d'État à des entités. Au regard de ses intérêts d'État, la Géorgie considère qu'une telle pratique est inacceptable et dangereuse.

Il s'ensuit que la Géorgie s'oppose à l'adhésion du Kosovo à la Convention de 1907 et estime que la procédure en ce sens doit être suspendue.

La Haye, le 11 février 2016

Les notifications dépositaires sont accessibles en ligne sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à l'adresse <https://treatydatabase.overheid.nl>.

Conventions 1907 No. 06/2016



**MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
THE HAGUE**

CONVENTIONS CONCLUDED AT THE HAGUE ON 18 OCTOBER 1907
DURING THE INTERNATIONAL PEACE CONFERENCE OF 1907

Notification

Convention for the Pacific Settlement of International Disputes
(The Hague, 18 October 1907)

The Depositary, with reference to depositary notification Conventions 1907 No. 02/2016 of 29 January 2016, transmits herewith the French translation of the objection made by Georgia on 8 January 2016.

The Hague, 11 February 2016

The Depositary Notifications are accessible on the website of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands at <https://treatydatabase.overheid.nl>.

Conventions 1907 No. 06/2016